

-----  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-  
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE  
-----

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-  
NEL CIVIL DE L'ÉTAT  
-----

Portant intégration et nomination de Monsieur  
CYO Pierre, dans les cadres de la catégorie  
A hiérarchie I du Corps des Chercheurs et  
Techniciens de Recherche du Personnel de la  
Recherche Scientifique.

-----  
LE PREMIER MINISTRE,

- (/ I S A S :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - (/u la loi n° 076/84 du 7-12-84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
  - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 82/842 du 16-9-82 portant le statut particulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;
  - (/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
  - (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
  - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
  - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
  - (/u le décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination du Premier Ministre ;
  - (/u le décret n° 85/1423 du 7-2-85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
  - (/u le décret n° 85/1434 du 17-2-85 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
  - (/u le décret n° 85/260 du 5-3-85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
  - (/u le Rectificatif n° 84/923 du 19-10-84 au décret n° 84/858 du 13-8-84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
  - (/u le Procès Verbal de la Réunion du Conseil Scientifique du 29 Mars 1985 ;
  - (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 82/042 du 16-9-82 sus-visé, Monsieur OYO Pierre, né le 19 Décembre 1953 à Ngo-Mbio, titulaire du Doctorat de 3e Cycle en Anthropologie et Ecologie Humaine, obtenu à l'Université Paris V René Descartes (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique et nommé au grade de Chargé de Recherche Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le ~~ANNULER~~ 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard FOUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGPCE	3
DGPCE/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.R.S.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/DC	2./-